

Selon toute indication, les usages proposés sont fort susceptibles de devenir des activités commerciales : la taille du nouveau restaurant, la mention d'évènements impliquant jusqu'à 800 personnes. De tels chiffres sont disproportionnés dans le cas d'un immeuble résidentiel de moins que 200 logements prévus et avec 300 places de stationnement. En outre, un restaurant et des aires communes pour résidents sont déjà compris dans la rénovation actuelle.

Cet 'ajout d'usages' constitue de fait une demande dissimulée de modifier le zonage en commercial plutôt qu'en résidentiel. Ce changement, pour nous, n'est pas souhaitable d'aucune manière. Le zonage commercial rendrait impossible le contrôle de modalités telle la fréquence des événements, les heures d'ouverture ou l'identité de futures entités commerciales. La porte serait toute ouverte au changement de la vocation du quartier totalement résidentiel d'Outremont avoisinant, sans contrôle. Il y aurait des impacts majeurs sur la circulation, la disponibilité de stationnement sur rue et la quiétude. On peut s'interroger aussi sur la compatibilité avec la vocation du parc Mont-Royal, vers lequel il y a un accès piéton à côté de l'immeuble.

Nous invitons donc l'Office à recommander à la Ville de Montréal le rejet de la proposition du promoteur et le maintien de facto du zonage résidentiel. Nous demandons la tenue d'un référendum sur cet enjeu.

Tony Frayne & Hélène Robillard Frayne